

Paris, le 16 juin 2020

Comptes de la sécu : sacrifier la médecine de ville serait une faute politique impardonnable !

La commission des comptes de la sécurité sociale s'est réunie ce matin et a pu constater que l'année 2019 était marquée par une nette amélioration des comptes avec un déficit relativement limité et moins important qu'attendu. Malheureusement, la crise de la Covid 19 a considérablement bouleversé la donne.

Les prévisions pour l'année 2020 font état d'un déficit prévu à un niveau historique, de 52 milliards d'euros, dégradation exceptionnelle à la fois liée à une augmentation des dépenses mais surtout à une nette diminution prévisible des recettes.

Dans ces prévisions sont intégrés les moyens complémentaires déjà mobilisés ou annoncés en particulier pour lutter contre cette épidémie : prime pour les salariés des hôpitaux, achat massif de masques, coût des dépistages diagnostiques...

Il faut noter que l'hypothèse concernant les soins de ville pour 2020 prévoit une diminution du remboursement de 4 milliards d'euros, hypothèse basée sur la constatation de la nette baisse d'activité en ville pendant l'épidémie suivie d'une reprise progressive et un rattrapage sur le dernier trimestre à hauteur de 20 % d'activité supplémentaire ; cette augmentation est très hypothétique vu les contraintes de fonctionnement actuelles liées à la pénurie sur les médicaments anesthésiants, sans aucune visibilité d'amélioration.

Cette crise de la Covid19 va donc se traduire pour la médecine de ville par une nette diminution des moyens alloués si les choses ne sont pas redressées dans l'immédiat.

La CSMF demande au gouvernement d'intégrer cette prévision pour aider les soins de ville et donc miser sur une nouvelle organisation des soins reposant sur une nette revalorisation de la médecine libérale. Ces 4 milliards doivent non seulement revenir intégralement aux soins de ville, mais être accompagnés des moyens complémentaires nécessaires, comme cela est prévu pour l'hôpital.

Pendant la crise de la Covid19, tous les soignants quel que soit leur statut, à l'hôpital public, ou en pratique libérale, se sont mobilisés avec abnégation sans réfléchir aux différences statutaires. Il serait incompréhensible que certains soient reconnus pour leurs engagements, par les primes déjà annoncées et que d'autres en soient oubliés. Ceci serait vécu comme un mépris vis-à-vis de la mobilisation partagée par tous. La CSMF demande donc au gouvernement des engagements clairs : sacrifier la médecine de ville serait une faute politique impardonnable !

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron

01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.